

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES PRÉSENTES **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE** (LES "CONDITIONS") RÉGISSENT LA VENTE DE PRODUITS PAR PELLERA TECHNOLOGIES ("PELLERA") AU CLIENT. PELLERA ACCEPTE DE FOURNIR LES PRODUITS SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS GÉNÉRALES CONTENUES DANS LES PRÉSENTES. L'ACCEPTATION PAR PELLERA DE LA COMMANDE OU DE LA PROPOSITION SIGNÉE DU CLIENT ET SON ACCORD POUR FOURNIR LES PRODUITS SONT EXPRESSÉMENT SOUMIS À L'ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS PAR LE CLIENT. SI LA COMMANDE DU CLIENT COMPREND DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI DIFFÈRENT DES PRÉSENTES CONDITIONS OU QUI Y SONT AJOUTÉES, LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU CLIENT SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES PAR PELLERA ET SONT NULLES ET NON AVENUES.

1. DÉFINITIONS.

- 1.1. "CLIENT" désigne la partie qui commande des Produits à PELLERA conformément aux présentes Conditions.
- 1.2. "Informations confidentielles" désigne les processus secrets, les secrets commerciaux, les listes de clients, les statistiques sur le personnel, les prix, les méthodes de tarification, les techniques, les inventions, les spécifications, les idées, les processus, les prototypes, les modèles, les dessins, les plans marketing, les données financières, les programmes informatiques, les logiciels informatiques et toute information incluse dans une proposition de PELLERA.
- 1.3. "Équipement" désigne tous les produits matériels et fonctionnalités identifiés dans une proposition applicable.
- 1.4. "PELLERA" ou "PELLERA TECHNOLOGIES" désigne l'entité juridique opérant sous la marque Pellera Technologies qui présente la proposition au CLIENT. La marque Pellera Technologies comprend Mainline Information Systems, LLC, Converge Technology Solutions US LLC, ainsi que les filiales et sociétés affiliées des entités susmentionnées.
- 1.5. "Produits" désigne collectivement l'Équipement, les Services SKU et les Produits tiers.
- 1.6. "Proposition" désigne le devis, la proposition ou l'accord ou tout autre document soumis par PELLERA au CLIENT identifiant les Produits et les prix correspondants.
- 1.7. "Bon de commande" désigne une offre du CLIENT d'acheter les Produits identifiés dans la Proposition. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le Bon de commande comprend tout document, bon de commande, commande électronique ou toute autre autorisation d'achat soumis par le CLIENT à PELLERA en réponse à une Proposition de PELLERA.
- 1.8. Les "Services EDT" désignent les services professionnels fournis par PELLERA ou ses sous-traitants agréés au CLIENT conformément à un cahier des charges signé séparément, qui fait référence à un contrat-cadre de services ("MSA") régissant les parties.
- 1.9. Les "Services SKU" désignent a) les services professionnels fournis par PELLERA identifiés par un numéro de pièce correspondant dans une Proposition, b) les services Cisco Smart Net Total Care, et c) les services identifiés comme "IBM PRIME BIDDER" dans une Proposition, qui seront fournis par International Business Machines Corporation ("IBM").
- 1.10. "Produits tiers" désigne tout logiciel, service de maintenance ou d'assistance, boîte à outils ou service recommercialisé tiers identifié dans une Proposition applicable, pour lequel PELLERA facturera et percevra le paiement auprès du CLIENT conformément aux conditions de paiement intégrées aux présentes. Pour éviter toute ambiguïté, le fournisseur de services ou le concédant de licence applicable conclura un contrat directement avec le CLIENT concernant la performance des Produits tiers.

2. FORMATION DU CONTRAT.

- 2.1. La soumission par le CLIENT d'un bon de commande ou d'une proposition signée à PELLERA constitue une offre du CLIENT d'acheter les Produits soumis aux présentes Conditions, et la formation d'un contrat est subordonnée à l'acceptation ultérieure de PELLERA. L'acceptation par PELLERA de l'offre d'achat des Produits par le CLIENT prend effet au moment où cette offre est expressément acceptée par PELLERA, à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle PELLERA s'approvisionne en Produits ; ou (ii) la date à laquelle PELLERA accepte le paiement des Produits par le CLIENT. Nonobstant ce qui précède, toutes les conditions du Bon de commande sont nulles et sans effet.
- 2.2. La vente des Produits est soumise aux présentes Conditions générales, à l'exclusion de toutes autres conditions générales stipulées ou mentionnées par le CLIENT. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance du contenu des présentes Conditions générales et accepte d'être lié par celles-ci. Ni la confirmation d'une commande par PELLERA, ni l'absence d'objection de PELLERA à des conditions contradictoires, différentes ou supplémentaires figurant dans une commande ne sauraient être considérées comme une acceptation de ces conditions générales ou une renonciation aux dispositions des présentes. Pour éviter toute ambiguïté, les

présentes Conditions générales contiennent les conditions générales exclusives régissant la vente de Produits par PELLERA au CLIENT.

3. EXPÉDITION ; TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET RISQUE DE PERTE ; ASSURANCE ; INSTALLATION.

- 3.1. À la livraison de l'Équipement, la propriété et le risque de perte de l'Équipement sont transférés au CLIENT. Le CLIENT est responsable des frais d'expédition. Le cas échéant, les frais d'expédition seront indiqués dans la Proposition. Les demandes d'expédition accélérée entraîneront des frais d'expédition supplémentaires pour le CLIENT.
- 3.2. PELLERA fournira, sans frais pour le CLIENT, une assurance standard pour l'expédition et le transport couvrant les risques physiques de perte de l'Équipement jusqu'à la livraison. En aucun cas, la couverture d'assurance fournie par PELLERA ne pourra excéder trente (30) jours à compter de la date de livraison de l'Équipement.
- 3.3. Le cas échéant, les frais d'installation de l'Équipement figureront sur la Proposition. Le CLIENT s'engage à fournir un emplacement sécurisé et un environnement de travail sûr pour la livraison des Produits. Si le CLIENT ne met pas l'Équipement à disposition pour l'installation dans les six (6) mois suivant la date d'expédition de l'Équipement, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

4. PRODUITS DE TIERS

- 4.1. PELLERA garantit qu'elle est un revendeur agréé de tous les Produits tiers. Pour tous les Produits tiers, le tiers concerné sera la partie responsable de la fourniture des Produits tiers au CLIENT et le CLIENT se tournera exclusivement vers le tiers pour toute perte, réclamation ou dommage découlant de ou lié à la fourniture de ces Produits tiers. Le CLIENT reconnaît que l'Équipement peut inclure des Produits tiers sur lesquels PELLERA n'a aucun droit de propriété ou autre droit exclusif et qu'aucun titre ne sera transféré en vertu des présentes. Tout contrat relatif à des Produits tiers sera distinct et séparé des présentes Conditions, et PELLERA et ses ayants droit n'auront aucun droit ni obligation en vertu de celui-ci ou à l'égard de ces Produits tiers. Dans la mesure permise par les conditions du fournisseur tiers, si le CLIENT annule un Produit tiers pendant la durée de la commande du Produit tiers, PELLERA se réserve le droit d'appliquer des frais d'annulation et/ou des frais administratifs liés à l'annulation du Produit tiers.
- 4.2. Le CLIENT reconnaît et accepte que l'acceptation par PELLERA de la commande du CLIENT pour des Produits tiers est subordonnée à l'exécution par le CLIENT des conditions générales applicables du tiers dans les trente (30) jours suivant la passation de la commande de Produits tiers auprès de PELLERA. Si le CLIENT ne respecte pas les conditions générales requises par le tiers concerné dans ce délai de trente (30) jours, PELLERA se réserve le droit, à sa discrétion, soit (i) de refuser la commande du CLIENT, soit (ii) d'annuler la commande du CLIENT et de rembourser les montants versés par le CLIENT à PELLERA pour ces Produits tiers.

5. Services SKU ; SERVICES EDT.

- 5.1. Les services SKU énumérés dans la proposition doivent être fournis conformément aux présentes conditions. Les descriptions des services SKU fournis par PELLERA sont disponibles à [l'adresse https://peller.com/sku-service-descriptions/](https://peller.com/sku-service-descriptions/).
- 5.2. Les services SKU consistant en des services Cisco Smart Net Total Care (tels que définis à la section 1.9(b) ci-dessus) seront fournis par Cisco Systems, Inc. en tant que sous-traitant de PELLERA conformément à la description des services Cisco et au Guide des services alors en vigueur, disponibles à [l'adresse https://www.cisco.com/c/en/us/about/legal/service-descriptions.html](https://www.cisco.com/c/en/us/about/legal/service-descriptions.html). Le client s'engage à respecter les obligations de l'utilisateur final Cisco, disponibles à l'adresse https://www.cisco.com/c/dam/en_us/about/doing_business/legal/service_descriptions/docs/how-cisco-provides-services.pdf. Les produits couverts par les Services SKU sont ceux énumérés dans la Proposition fournie par PELLERA. Les ajouts et les mises hors service de produits sont régis par les conditions générales de Cisco alors en vigueur. Les contrats Cisco Smart Net Total Care sont des contrats de maintenance prépayés et non résiliables qui seront facturés en totalité à l'avance lors du traitement de la commande du CLIENT, sauf indication contraire dans la Proposition applicable.
- 5.3. Les services SKU identifiés comme " IBM PRIME BIDDER " seront fournis par IBM en tant que sous-traitant de PELLERA conformément à la proposition et aux présentes conditions. Le CLIENT s'engage à payer les heures réellement effectuées, qui peuvent être supérieures (ou inférieures) à l'estimation fournie dans la proposition applicable.
- 5.4. PELLERA garantit que dans le cadre de la prestation des services SKU, elle s'acquittera de ses obligations de manière professionnelle et conformément aux normes en vigueur dans le secteur. À L'EXCEPTION DES GARANTIES ÉNONCÉES CI-DESSUS, PELLERA NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT LES SERVICES SKU FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES.

- 5.5. EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES SKU FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES, PELLERA NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, Y COMPRIS LA PERTE DE DONNÉES, MÊME SI PELLERA A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ DE PELLERA POUR L'EXÉCUTION DES SERVICES SKU EN VERTU DES PRÉSENTES, ET LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT POUR TOUTE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR LES SERVICES SKU, SERA LIMITÉ À UN MONTANT ÉGAL AUX FRAIS VERSÉS À PELLERA POUR LE SERVICE SKU SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU À LA DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS (EN CAS DE RÉPÉTITION, LES FRAIS CORRESPONDANT À DOUZE (12) MOIS S'APPLIQUENT). Aucune disposition de la présente section 5.5 ne limite ou n'exclut la responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable.
- 5.6. Le CLIENT reconnaît et accepte que les Services EDT peuvent être énumérés dans une Proposition. Ces Services EDT seront fournis conformément à un cahier des charges signé par les deux parties et au MSA applicable.
- 5.7. Le CLIENT garantit et déclare qu'il ne fournira pas à PELLERA l'accès à des données à caractère personnel soumises à la protection du Règlement général sur la protection des données 2016/679 (" RGPD ") pour l'exécution des Services SKU ou des Services EDT. Le CLIENT reconnaît et accepte qu'aucun traitement des données à caractère personnel des personnes concernées de l'Espace économique européen n'est nécessaire pour l'exécution des services.

6. PRIX, PAIEMENT ET TAXES.

- 6.1. Les prix sont indiqués dans la proposition. Le CLIENT s'engage à régler l'intégralité des montants dus à PELLERA dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Le CLIENT s'engage également à payer des intérêts sur tous les montants en souffrance. Les intérêts seront facturés à un taux de 1,5 % (un et demi pour cent) par mois ou au taux le plus élevé autorisé par la loi, le taux le moins élevé étant retenu. Si le CLIENT est en défaut de paiement, PELLERA aura le droit de déclarer immédiatement exigibles et payables tous les frais impayés. En outre, le CLIENT sera responsable de tous les frais de recouvrement et des honoraires d'avocat engagés pour recouvrer tout montant en souffrance. Le CLIENT s'engage à payer toutes les taxes de vente et autres taxes, quelle que soit leur désignation, à l'exception des taxes basées sur les revenus de PELLERA, qui sont prélevées ou imposées en raison des transactions envisagées dans les présentes. Les taxes estimées peuvent être indiquées dans la proposition. Les taxes définitives seront calculées et indiquées sur la facture adressée au CLIENT. Si le CLIENT est exonéré de taxe, il s'engage à fournir un certificat d'exonération de taxe de vente valide avant d'émettre un bon de commande. Les commandes peuvent être livrées en plusieurs expéditions, et le CLIENT s'engage à payer les factures pour les paiements partiels à mesure que les produits sont livrés.

7. AUTRES.

- 7.1. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES. Le CLIENT s'engage à traiter de manière strictement confidentielle et à utiliser uniquement aux fins d'évaluation d'une proposition toutes les informations confidentielles fournies par PELLERA. Le CLIENT ne divulguera aucune information confidentielle à toute personne non habilitée à la recevoir. À la demande de PELLERA, le CLIENT restituera sans délai à PELLERA toutes les informations confidentielles qui lui ont été fournies, ainsi que toutes les copies ou reproductions alors en sa possession ou sous son contrôle.
- 7.2. GARANTIES SUR L'ÉQUIPEMENT. PELLERA garantit et déclare que tout Équipement neuf acheté par le CLIENT en vertu des présentes, le cas échéant, est couvert par toutes les garanties et indemnités fournies par le fabricant concerné.
- 7.3. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du comté de Leon, en Floride. La loi applicable aux présentes Conditions est la loi de Floride. LES PARTIES RENONCENT À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY DANS TOUTE RÉCLAMATION, ACTION, PROCÉDURE OU DEMANDE RECONVENTIONNAIRE DE L'UNE DES PARTIES À L'ENCONTRE DE L'AUTRE DÉCOULANT DE OU LIÉE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT AUX PRÉSENTES CONDITIONS.